

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE DIALOGUE ET D'INFORMATION DU MERCREDI 6 MAI 2015

Quartier Monnaie

en présence de Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Vice-Président du Conseil départemental de Paris

Arielle BEAUCAMPS, Adjointe au Maire du 6^e

James GARNERI, Capitaine de police du commissariat des 5^e/6^e

FIN DES CADENAS SUR LA PASSERELLE DES ARTS

A la suite des nombreuses démarches du Maire du 6^e arrondissement, la Ville de Paris a pris la décision, pour des questions de sécurité et d'esthétique, de faire retirer de manière définitive les cadenas accrochés aux grilles de la Passerelle des Arts.

Ces derniers mois, plusieurs grilles avaient déjà cédé sous le poids des cadenas. D'ici la fin de l'année 2015 des vitres les remplaceront.

Cette situation devrait avoir pour conséquence de faire disparaître la vente de cadenas à proximité de la passerelle.

Par ailleurs, le commissariat de police a mis en place une équipe spécialisée dans la lutte contre la vente à la sauvette et les jeux de bonneteau. Cette équipe intervient principalement sur la passerelle et les quais.

AMENAGEMENT DE LA RUE DAUPHINE

La rue Dauphine telle qu'elle fonctionne aujourd'hui n'est pas très satisfaisante pour celles et ceux qui l'empruntent. Les trottoirs côté droit sont étroits ce qui rend le cheminement des piétons difficile. Le stationnement est quasiment impossible et la circulation y est importante. Depuis plusieurs années, Jean-Pierre LECOQ demandait à la Direction de la Voirie de réfléchir à un projet d'aménagement de la rue Dauphine corrigeant ces défauts.

Aussi, a-t-il validé le projet qui s'inscrit dans le Plan vélo de la Municipalité parisienne. Ce projet comporte notamment un élargissement du trottoir côté impair, la création de plusieurs zones de livraison en lincoln, à l'image de ce qui a été réalisé rue de Rennes, la suppression du couloir de bus et une réduction de la vitesse de circulation à 30 km/h.

Le Maire rencontrera prochainement les commerçants de la rue Dauphine afin de leur soumettre certains aspects du projet afin que l'aménagement fonctionne au mieux et pour le plus grand nombre. Les travaux devraient être réalisés d'ici la fin de l'année 2015.

OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT A LA MONNAIE DE PARIS ET A L'INSTITUT DE FRANCE

Le projet « Métalmorphoses » de la Monnaie de Paris s'achèvera fin 2016. L'ouverture du site vers l'extérieur, qui a démarré à l'automne 2014 avec la réouverture du palais de Conti, devrait intéresser un très large public.

L'Institut de France quant à lui va réaliser à l'intérieur de ses bâtiments un auditorium capable d'accueillir les travaux des académiciens mais aussi d'organiser des événements internationaux indispensables à cette prestigieuse institution.

Les travaux, qui ont démarré depuis quelques jours, doivent durer 28 mois. Des démarches ont été engagées par l'Institut de France auprès des riverains afin de préserver les intérêts de chacun et limiter les nuisances.

La zone de chantier et la grue seront bien installées dans l'enceinte de l'Institut. En revanche aucune autre alternative n'a pu être trouvée pour l'approvisionnement du chantier qui se fera par la rue Mazarine, celle-ci étant fermée à la circulation entre la rue Guénégaud et la rue de Seine.

Les riverains pourront accéder ponctuellement en voiture à leur domicile pendant toute la durée des travaux. A la demande du Maire du 6^e, l'Institut de France signalera la présence d'activités commerciales dans cette partie de la rue Mazarine.

Le fonctionnement de la rue Mazarine sera encore amélioré dans les prochaines semaines. Il sera notamment demandé au service de Propreté d'assurer un nettoyage aussi régulier que possible pendant tout le chantier.

RUE DE BUCI

Une zone de rencontre a été récemment créée rue de Buci, instaurant une priorité pour les piétons, avec une réduction de la vitesse de circulation à 20 km/h. Il en existe plusieurs dans le 6^e arrondissement. Cette réglementation n'étant pas toujours respectée, la signalétique a été renforcée et des opérations de police ont été mises en place.

LOCATIONS TOURISTIQUES

Le 6^e connaît depuis quelques années un développement des locations touristiques comme dans de nombreux arrondissements parisiens. Celles-ci entraînent très souvent des nuisances pour les copropriétaires.

Si la location n'est bien évidemment pas interdite, la location touristique régulière toute l'année doit répondre à certaines règles, celles-ci ayant été renforcées récemment par la Mairie de Paris. En effet, l'appartement en question n'est ainsi plus considéré comme une habitation mais comme un meublé à usage de location touristique, quasiment assimilé à de l'hôtellerie. Le propriétaire doit remettre sur le marché un logement de même superficie destiné exclusivement à l'habitation. A défaut, celui-ci s'expose à une amende de 25 000 €.

Une opération d'envergure de contrôle des meublés touristiques aura lieu prochainement dans le 6^e arrondissement.

AUTRES SUJETS ÉVOQUÉS

- Un **stationnement vélos** doit être créé prochainement rue de Seine à l'angle de la rue Jacques Callot, à la place d'une zone de stationnement motos trop gênante.
- Il sera demandé au service de la Propreté d'assurer un **nettoyage approfondi de la rue de l'Hirondelle**, le nettoyage du passage privé du même nom restant de la responsabilité de l'immeuble du 6 place Saint Michel.
- La rue de Nesle connaît des regroupements réguliers d'individus, créant de fortes nuisances pour les riverains. Les services de police en seront informés.